



## MODALITES D'INSCRIPTIONS AUX TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES Année scolaire 2016-2017

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires, la commune de Préaux propose pour l'année scolaire 2016-2017, trois heures de Temps d'Activités Périscolaires (TAP), **soit 2 fois 1h30 les mardis et vendredis de 15h00 à 16h30** pour les élèves de l'école publique.

***Ces heures de TAP sont facultatives, et gratuites sur décision du conseil municipal du 26.06.2015.***

**Pour tout enfant désirant participer aux TAP, l'inscription est obligatoire: aucun enfant ne pourra être accepté en TAP si son dossier d'inscription n'a pas été validé.**

Les inscriptions s'effectuent pour 1 période (chaque période va de vacances à vacances) :

- 1<sup>er</sup> trimestre : Période 1.....du jeudi 1 septembre 2016 au mercredi 19 octobre 2016.  
Période 2.....du jeudi 3 novembre 2016 au samedi 17 décembre 2016.
- 2<sup>ème</sup> trimestre : Période 3.....du mardi 3 janvier 2017 au samedi 18 février 2017.  
Période 4.....du lundi 6 mars 2017 au samedi 15 avril 2017.
- 3<sup>ème</sup> trimestre : Période 5.....du mardi 2 mai 2017 au samedi 8 juillet 2017.

**La fiche individuelle d'inscription et la fiche familiale de renseignement devront être retournées dûment complétées, aux enseignants ou en mairie avant le 10 juillet 2016.**

**Une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle d'accident devra être fournie à la rentrée de septembre 2016.**

La fiche d'inscription doit être renouvelée avant chaque nouvelle période. Le reste du dossier est valable pour l'année scolaire en cours sauf modification de votre part.

Merci de nous signaler tout changement ayant lieu en cours d'année : coordonnées,....

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la mairie (tél : 04 75 34 41 39), ou l'adjointe en charge des affaires scolaires (tél : 04 75 34 94 56)

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

L'Adjoint en charge des affaires scolaires,  
Mme CHAZOT Catherine